



20 x 26 cm, 112 p.

166 illustrations en couleurs

broché avec rabats

édition française

ISBN 978-88-7439-620-7

€ 29,50

coédition avec le musée-Château, Annecy

Exposition

musée-Château, Annecy

du 16 décembre 2011 au 26 mars 2012

L'AFRIQUE DE NOS RÉSERVES COLLECTIONS EN RHÔNE-ALPES

Sous la direction de Laurick Zerbini

Textes de Cyrille Bela, Danielle Maurice, Claude Prudhomme, Yaya Savané et Manuel Valentin

Ce livre souhaite interroger les enjeux autant que sur l'appropriation et le statut de l'œuvre africaine au sein des institutions et du marché de l'art occidental à partir des collections de la région Rhône-Alpes. Les auteurs, universitaires et conservateurs africains et européens, s'interrogent sur la relation faite de tensions, de rejet et de coopération avec l'Afrique, sur l'entrecroisement entre fait missionnaire et fait anthropologique, sur le rôle dans la reconnaissance des cultures et des arts africains de la figure de Madeleine Rousseau. Ils examinent également les multiples facettes que représentent ces productions et l'image que les musées entretiennent à leur sujet, et posent la question de l'art africain contemporain.

Laurick Zerbini est maître de conférences en histoire des arts africains, université Lumière Lyon 2, membre du laboratoire LARHRA (UMR 5180), équipe RESEA.

Cyrille Bela est maître de conférences en histoire des arts africains, université Yaoundé I, Cameroun.

Danielle Maurice est doctorante EHESS, Paris, membre du CEAF/EHESS.

Claude Prudhomme est professeur d'histoire contemporaine, université Lumière Lyon 2, membre du Laboratoire LARHRA (UMR 5180), équipe RESEA.

Yaya Savané ancien conservateur du musée d'Abidjan, est membre de l'Académie des sciences, des arts, des cultures d'Afrique et des diasporas africaines, Abidjan, Côte d'Ivoire, directeur de l'Association visage du musée africain (AVMA), membre de l'Association internationale des critiques d'Art, Abidjan.

Manuel Valentin est maître de conférences en ethnologie de l'Afrique, MNHN, membre de l'UMS105/UMR « patrimoines locaux ».